

ARTICLE ABONNÉ  
OFFERT

ENVIRONNEMENT

# La consigne sur les canettes et bouteilles plastiques est toujours au milieu du lac

Home (<https://www.lavenir.net>) > Société (<https://www.lavenir.net/societe>) - 19-01-2022 à 06:00 - Alain Wolwertz - L'Avenir

🕒 Lecture 4 min.



Ces emballages représentent un danger pour les animaux. Le secteur l'expliquera ce mercredi aux députés wallons.  
ÉdA Philippe Labeye

**Un système de consigne va-t-il émerger en Wallonie? La question anime les débats de la commission Environnement du parlement wallon. Et pour l'instant les avis sont plutôt opposés.**

*"Plus on avance dans cette commission, plus je pense que cette consigne est une fausse bonne idée."*

Si on pouvait encore estimer jusqu'ici que le MR ne fermait pas complètement la porte au projet de décret sur une consigne pour les canettes et petites bouteilles en plastique, Olivier Maroy a clarifié en une phrase la situation ce mardi en commission Environnement du parlement wallon. Le député réformateur a d'ailleurs reçu les remerciements de l'Union des Classes Moyennes (UCM) et de

l'Association professionnelle du libre-service indépendant en alimentation (Aplsia) pour sa position pour le moins frileuse par rapport à ce système de collecte d'emballages. Et qui rejoint celle qu'ont fait valoir les deux organismes en commission ce mardi.

Dans la mesure où le MR est au gouvernement et que la proposition de consigne émane de l'opposition cdH, on se dit du coup que le monstre du loch Ness qu'est devenue cette idée de consigne en Wallonie n'est pas près de sortir du lac.

Pourtant, et tous semblent d'accord là dessus, il faudra bien trouver une solution à cette problématique des déchets sauvages dont les canettes et les bouteilles plastiques constituent une part non négligeable. Même si, là aussi, selon que l'on parle en volume ou en kilos de déchets, la responsabilité des canettes et bouteilles plastiques est jugée plus ou moins importantes par les uns et les autres.

Mais il est un fait qui fait consensus: le coût public de 85 millions pour gérer ces déchets sauvages n'est plus acceptable et la quote-part des producteurs et distributeurs (16 millions via Fost + notamment) n'est pas suffisante.

Payer plus, producteurs d'emballage et distributeurs devront le faire dès 2023. La directive européenne sur les plastiques à usage unique leur imposera une responsabilité élargie en matière de récupération et de recyclage.

### **Une réponse aux pollueurs mobiles?**

Dès lors, la consigne n'est-elle pas la solution la plus pragmatique, avance François Desquesnes, co-auteur de la proposition de décret? Elle garantit un flux de plastique plus "pur" que via les sacs bleus (dans lesquels d'autres déchets occasionnent des pertes dans le recyclage) et le système pourrait même s'autofinancer puisque ceux qui persisteront à balancer leur contenant par la fenêtre de leur voiture laisseront à chaque fois 10 ou 15 centimes aux producteurs. Or, c'est précisément sur ces pollueurs mobiles que la consigne pourrait avoir le plus d'effet en termes de propreté publique, estiment ceux qui défendent le système.

*"La consigne est un outil facile pour que les producteurs participent au coût des déchets sauvages"*, a aussi dit ce mardi aux parlementaires wallons Sylvie Meekers, la directrice générale d'Inter-Environnement Wallonie.

Et à ceux qui craignent que cela déforce le système des sacs bleus, elle répond qu'elle pourrait au contraire être complémentaire.

Et même si aucun des systèmes n'est *"une solution miracle"*, les deux ensemble renforceront le développement d'une filière du réutilisable et seraient cohérents à la fois avec la directive européenne et avec la volonté wallonne de développer l'économie circulaire.

Cerise sur le gâteau, est venu rappeler Test-Achats aux députés: 74% des Belges sont favorables à la consigne et 89% assurent qu'ils joueraient le jeu. Oui mais, notait Olivier Maroy en remettant en cause la méthodologie d'enquête de l'association de consommateurs, *"on ne gouverne pas à coups de sondages"*. D'autres auditions auront encore lieu dans les prochaines semaines sur cette idée de consigne. Mais hier, elle est restée au milieu du lac.

### **Pénalisant pour les petits commerçants?**

Un des principaux griefs fait à la consigne par l'UCM et l'Apsia concerne le coût qu'elle représenterait pour le secteur de la distribution et donc, par répercussion, pour le consommateur. Il y a les machines de tri (minimum 20 000 euros), le coût logistique, l'espace de stockage nécessaire, le surplus de travail (1 équivalent temps plein pour un supermarché, estime l'UCM). Or, "les producteurs et détaillants paient déjà un coût important pour la gestion des emballages", estime Silvia Dogà, de l'Apsia. Quant aux petits commerçants, la plupart ne pourraient assumer le coût et la gestion d'un tel système. "*Ce serait donc une sorte de concurrence déloyale*", abonde Olivier Maroy, puisque les acheteurs n'iraient plus dans les petits commerces pour acheter leurs canettes mais plutôt dans les supermarchés en y rapportant leurs vidanges. Pas sûr, estime la députée germanophone Anne Kelleter (écologiste) qui sait que le système a fait ses preuves en Allemagne. L'UCM reconnaît d'ailleurs qu'il n'y a pas d'étude sur l'impact sur les petits commerçants dans les pays où la consigne est appliquée.

## **DÉCOUVREZ PLUS**

Ce nouveau radiateur réchauffe votre pièce en quelques minutes

ALL-THE-GADGETS.COM

(<http://auxmu.com/tk/v.php?>

[aux\\_campaign\\_id=3598&s\\_nm=\\$section\\_name&s\\_id=\\$section\\_id&cid=00c51f117a0b5205132e18388c11d9a72f&ad\\_id=00074154968222ba5](http://auxmu.com/tk/v.php?aux_campaign_id=3598&s_nm=$section_name&s_id=$section_id&cid=00c51f117a0b5205132e18388c11d9a72f&ad_id=00074154968222ba5)



Employé Document

**Wallonie**

Collaborateur business support

**Erpent**

Gestionnaire de projets pour le TRAKK

**Namur**

Boulangier(ère) - Ciney

**Namur**